

## Produits phytosanitaires Du diagnostic du risque à la prévention



Le 23 avril 2007, les résultats de l'évaluation de l'exposition des professionnels aux produits phytosanitaires ont été restitués à des représentants des métiers de l'agriculture et d'organismes agricoles au Centre François Baclesse de Caen. Organisée en partenariat avec la MSA des Côtes Normandes, le GRECAN<sup>(1)</sup> et l'ARACT<sup>(2)</sup>, cette réunion a réuni plus de cent vingt personnes.



En fin de journée, le docteur Alain Morel,<sup>(4)</sup> médecin chef de service à la MSA, a restitué les réponses au questionnaire remis aux participants le matin en vue d'évaluer les connaissances acquises au cours de la journée.

Le directeur délégué régional de l'ANACT<sup>(3)</sup>, Monsieur Joël Maline, a expliqué les apports de l'ergonomie dans l'analyse du risque (analyse qui s'est traduite par des retombées en terme d'organisation du travail, de conception des locaux et de moyens de prévention). Les derniers résultats des campagnes de mesure d'exposition à risque aux produits phytosanitaires menées dans la Manche et le Calvados pour divers types de cultures ont été présentés par Pierre Lebaillly, docteur en biologie au GRECAN

Le Docteur Philippe Cleren<sup>(4)</sup>, Amandine Bonnafon<sup>(4)</sup> et Marie-Pierre Martinet<sup>(4)</sup> ont traduit les résultats de ces recherches en éléments de prévention.

Plusieurs témoignages de professionnels ont alterné avec les présentations des intervenants, sous la forme d'entretiens animés par Patricia Le Courtois, responsable du service Communication de la MSA des Côtes Normandes.



De gauche à droite :  
**Alain Cottebrune (Réville - 50), Jean Depuyts (Beauvoir - 50), Frédéric Bocage (Grainbosq - 14) ont échangé avec Patricia Le Courtois, sur les différentes possibilités d'aménagement d'un espace phytosanitaire.**

<sup>(1)</sup> Groupe Régional d'Etude sur le Cancer

<sup>(2)</sup> Antenne Régionale de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

<sup>(3)</sup> Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

<sup>(4)</sup> Service Santé Sécurité au Travail, Fédération des MSA des Côtes Normandes

# Itinéraire SST

Le magazine de la Santé  
et de la Sécurité au Travail

## Edito

En 2006, nous avons mis sur les rails notre plan Santé Sécurité au Travail pour cinq ans.

Aujourd'hui, nous pouvons constater avec satisfaction que des actions concrètes se mettent en place, comme la signature récente de la convention sur le risque routier dans la Manche et celle de plusieurs contrats de prévention dans le Calvados.

La promotion de la santé au travail demande un engagement de tous : salariés, non salariés, chefs d'entreprise, élus, préventeurs... Cet engagement doit se traduire par des partenariats sur le terrain avec les entreprises, avec des organismes de conseil technique, avec des structures de recherche... L'objectif est de fédérer les acteurs de différentes disciplines professionnelles pour être plus cohérents, plus efficaces, et avec la ferme volonté de faire passer dans les faits nos engagements mutuels.

Nous avons fixé des priorités dans le plan SST que nous souhaitons respecter. Cependant nos préoccupations sont également liées à l'actualité, par exemple, lorsqu'il s'agit du risque respiratoire lié à l'élevage des oiseaux ou de la violence au travail.

Docteur Alain Morel  
Médecin du travail chef

## Signature de la convention « risque routier » avec la Préfecture de la Manche et la CRAM

Le 26 septembre dernier, la MSA des Côtes Normandes a signé une convention de partenariat avec la Préfecture de la Manche et la CRAM\* de Normandie en vue de prévenir le risque routier professionnel.

Cette convention s'inscrit dans le prolongement du plan pluriannuel Santé Sécurité au Travail. Elle confie à la MSA le soin :

- de diffuser les informations sur le risque routier professionnel dans les entreprises du secteur agricole,
- de promouvoir les actions spécifiques du Plan départemental d'actions de sécurité routière.



Denis Cheminal, directeur général de la MSA des Côtes Normandes ; Jean-Louis Fargeas, Préfet de la Manche et Jean-Yves Yvenat, Directeur de la CRAM.



C'est la première convention de ce type signée en France, et nous nous apprêtons à faire de même pour le département du Calvados.

Entre 2001 et 2005, le département de la Manche a enregistré 427 accidents corporels et 51 accidents mortels impliquant au moins un véhicule d'entreprise. Ils ont fait 563 blessés et 58 tués.

Sur la même période, la MSA de la Manche a constaté 13 accidents mortels dont 7 en rapport avec les déplacements sur route.

\* CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie

## Les affections respiratoires en agriculture

**L'activité agricole expose à un certain nombre de risques respiratoires professionnels dont les mécanismes sont multiples.**

Les risques respiratoires les plus communs sont les risques allergiques qui peuvent être responsables d'asthme\*, de maladie du poumon de fermier (*moisissures du foin*), de fièvre des poussières ou syndrome toxique des poussières organiques (*moisissures sur les grains de maïs stockés*).

L'exposition chronique aux intempéries et aux poussières organiques (*végétales ou animales*) peut être à l'origine d'une bronchite chronique même chez le non-fumeur.

Les produits toxiques (que ce soient les produits utilisés pour le traitement des cultures ou des stocks) ou les toxiques produits par la décomposition de matières organiques (*hydrogène sulfuré, ammoniac...*), peuvent être responsables de manifestations respiratoires aiguës graves et parfois mortelles. Il en va de même pour la production de monoxyde de carbone avec les moteurs thermiques mal réglés ou la stagnation de dioxyde de carbone dans les endroits confinés.

Enfin, il ne faut pas oublier les infections d'origine microbienne (*bactéries, virus...*) comme la leptospirose, la tuberculose bovine, l'ornithose psittacose. Le plus souvent, les microbes sont présents dans les déjections des animaux contaminés (*urines des rats pour la leptospirose, fientes des pigeons ou des volailles pour l'ornithose*).

### L'ornithose psittacose, une maladie en recrudescence

L'ornithose psittacose est transmise par voie respiratoire sous forme de poussières contaminées. Elle concerne



les éleveurs, les ramasseurs de volailles, les employés des parcs zoologiques, les équarisseurs, mais également les particuliers éleveurs amateurs.

Nous dénombrons plusieurs dizaines de cas par an en France. Le décès survient chez une personne atteinte sur cinq.

Des mesures de prévention permettent de prévenir ces différents risques respiratoires. La protection individuelle est une

réponse essentielle, mais ce n'est pas la seule.

Exemples de mesures de prévention :

- le séchage du foin (*il diminue considérablement le risque de la maladie du poumon du fermier*),
- le choix de produits chimiques peu volatiles,
- la ventilation des locaux,
- le ramassage mécanique des volailles...

*Vous trouverez des éléments complémentaires d'information sur le site internet de la MSA des Côtes Normandes (<http://www.msa14-50.fr>)*

Les conseillers de prévention et les médecins du travail de la MSA peuvent vous aider à faire l'évaluation de ces risques pour votre entreprise.

Vous pouvez faire appel à leurs compétences au

02 31 25 39 06

*\* allergies aux plumes, aux poils d'animaux, aux plantes, aux fibres végétales, aux produits chimiques...*



## LA VIOLENCE AU TRAVAIL

**Tout acte de violence est inacceptable. Malheureusement, la violence au travail a fortement progressé ces dernières années. En témoigne l'enquête SUMER 2003 sur les conditions de travail des salariés qui révèle qu'une femme sur quatre et deux hommes sur dix, occupant des postes au contact du public, ont été victimes d'une agression verbale ou physique dans les douze mois précédant l'enquête.**

L'origine de la violence au travail peut être interne ou externe à l'entreprise. Les salariés travaillant au contact du public sont donc plus exposés. Certaines circonstances « favorisent » la violence : la manutention d'argent, la réalisation de contrôles, le travail isolé, la prestation de services ou de conseils.

La violence se manifeste par une agression physique, une agression psychique (injures, menaces, intimidations), un harcèlement moral, un harcèlement sexuel.

Le harcèlement moral<sup>(1)</sup> est un ensemble d'agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits du salarié et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Le harcèlement sexuel est défini comme « toute forme de comportement verbal, non verbal ou corporel de nature sexuelle, non réciproque, dont celui qui s'en rend coupable, sait ou devrait savoir qu'il affecte la dignité de femmes et d'hommes ».

Quelque soit le type de violence subie, l'impact psychologique sur la victime peut être identique avec (au-delà des conséquences psychiques immédiates) un risque de développer un état de stress post-traumatique avec des complications parfois graves.

de plainte au nom de l'entreprise, déclaration d'accident du travail, orientation vers un organisme spécialisé dans ce type de prise en charge).

L'évaluation des risques dans l'entreprise permet, si cela est justifié, de mettre en place un certain nombre de mesures de prévention contre la violence au travail.

A noter que le code du travail autorise le retrait du salarié d'une situation qu'il juge dangereuse (Code du Travail : Art L 231-8, Art L231-8-1).

Rappelons ici que dans le cas d'une violence commise par une personne extérieure à l'entreprise, le dépôt de plainte peut conduire à une procédure pénale avec des peines pouvant aller jusqu'à plusieurs années d'emprisonnement (art. R624-1, art. 222-13, art. 222-11), de fortes amendes et une procédure civile pour dommages et intérêts.

<sup>(1)</sup> Selon la loi de modernisation sociale du 17 Janvier 2002.



Il est donc primordial que la victime puisse bénéficier d'une prise en charge médico-psychologique rapide dans laquelle interviennent le médecin traitant et le médecin du travail. Aussi important pour la victime : le soutien de son entreprise pour l'accompagner dans les différentes démarches (dépôt

## Des entreprises s'engagent pour la sécurité de leurs salariés

Trois entreprises du Calvados ont signé trois contrats de prévention avec la Fédération des MSA des Côtes Normandes : la Compagnie des Fromages de Vire (entreprise agroalimentaire), « Esprit de jardin » de St-Hymer et la Sarl Drieu Paysages d'Ablon (entreprises paysagistes).

L'élaboration d'un contrat de prévention nécessite une réflexion commune entre les différents acteurs de l'entreprise (salariés, chef d'entreprise) et le réseau d'experts MSA (médecins du travail, conseillers en prévention). A partir d'un diagnostic, le contrat définit les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs de prévention des risques professionnels fixés entre la MSA et les entreprises sur une période de deux ou trois ans. Les enjeux sont importants ! D'autant plus que la santé et la sécurité des salariés influent sur le bon fonctionnement et la compétitivité de l'entreprise.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la Fédération des MSA des Côtes Normandes [www.msa14-50.fr](http://www.msa14-50.fr) - rubrique Santé-sécurité au travail

*De gauche à droite : Jérôme Targat (Sarl Esprit de jardin) ; Jean-Pierre Lemée (Compagnie des Fromages), Denis Cheminal, Directeur général MSA des Côtes Normandes ; Denis Drieu et son épouse (Drieu Paysages). Au second plan : Albert Boisjoly, Président délégué MSA des Côtes Normandes ; Jean-Yves Le Chapelier, Directeur général adjoint MSA des Côtes Normandes et Patrice Corbeau, Président du comité de protection sociale des salariés agricoles*



**[www.msa14-50.fr](http://www.msa14-50.fr)**  
un site pour vos déclarations  
et votre information

### Des services sécurisés

Les services sécurisés permettent aux internautes (particuliers et entreprises) qui se sont préalablement inscrits :

#### **pour les entreprises**

de procéder à des déclarations : déclaration accident du travail, déclaration unique d'embauche, déclaration de salaires, TESA, signalement de modification de contrat de travail ...

#### **pour les particuliers**

d'accéder au dossier personnel : déclaration de ressources prestations familiales, consultation des paiements maladie, prestations familiales, retraites ; consultation des droits maladie, relevés parcellaires ...

### Des simulations

Accessibles à tous, les simulations de calcul sont nombreuses : bulletins de salaire, calculs des prestations familiales et aides au logement, prestation d'accueil du jeune enfant, retraites, indemnités journalières...

### Des informations

Infos sur la législation de la protection sociale agricole ; les actions mises en place par la MSA des Côtes Normandes en ce qui concerne la prévention dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail...

### Des échanges

Les mails adressés sont étudiés dès leur réception et une réponse est donnée sous 48 heures.

Thèmes des actions	Manche	Dates	Calvados	Dates
Journée prévention des risques bovins	ESAT Béthanie à <b>Picauville</b>	23 novembre 2007		
Après-midi d'information sur le thème des produits phytosanitaires sur le site d'une exploitation	Cantons de Gavray, Cerisy la Salle, Percy, Bréhal et Villedieu-les Poëles) : à <b>Montaigu-les Bois</b>	27 novembre 2007		
Formations secourisme	<b>Bricquebec</b>	15, 20, 29 novembre et 6 décembre 2007		
Sensibilisation aux premiers secours	Canton de Carentan : à <b>St Hilaire-Petitville</b>	4 décembre 2007		
Formation sauveteurs secouristes du travail			Cantons de Vire, St-Sever et Le Beny-Bocage : à <b>St Martin-de-Tallevende</b>	21, 23 et 28 novembre 2007



**Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU)**

Agriculteurs, retraités, collectivités  
participez tous à la collecte

**les 20 et 21 NOVEMBRE 2007**

En apportant vos PPNU, via une filière organisée, en toute sécurité et en toute confidentialité,  
 ⇒ vous protégez la santé de vos proches et la vôtre  
 ⇒ vous préservez l'environnement  
 ⇒ vous répondez à la réglementation  
 ⇒ vous préparez sereinement un éventuel contrôle

**Manche :**  
**Tel. 02 33 06 49 90**

- 10 AGRIAL - Brécey
- 11 AGRIAL - Bréhal
- 12 AGRIAL - Les Pieux
- 13 AGRIAL - St Amand
- 14 AGRI DEMETER NORMANDIE - Courcy
- 15 D2N - Juilley
- 16 D2N - Le Tailleul
- 17 LERICHE SA - Valognes
- 25 Ets PIEDNOIR SA - Domfront (61)



**Calvados :**  
**Tél. 02 31 53 55 01**

- 1 AGRIAL - Bourguebus
- 2 AGRIAL - Falaise
- 3 AGRIAL - Landelles et Coupigny
- 4 AGRIAL - Moyaux
- 5 AGRIAL - Orbec
- 6 COOP CREULLY - Caumont l'Eventé
- 7 COOP CREULLY - Creully
- 8 PHYTO SERVICE - St Aignan de Cramesnill
- 9 SYNERGIE - Esquay Notre Dame
- 19 AGRIAL - Athis (61)
- 24 Ets LEPICARD - Trun (61)

La MSA des Côtes Normandes participe à l'opération coordonnée par les Chambres d'Agriculture

**Renseignements :** [www.calvados.chambagri.fr](http://www.calvados.chambagri.fr)  
[www.manche.chambagri.fr](http://www.manche.chambagri.fr)